

Bien que la nécessité de réduire le danger d'un affrontement nucléaire stratégique entre les superpuissances doive demeurer l'objectif principal, il s'y rattache le problème redoutable de réduire les affrontements massifs et directement militaires en Europe centrale et de concevoir des mesures de stabilisation capables de réduire les tensions dans cette partie du monde. D'ici quelques jours, des représentants d'États européens et nord-américains qui ont des forces militaires en Europe centrale amorceront des négociations à Vienne afin de parvenir à une réduction réciproque et équilibrée des forces et des armements et d'établir des mesures connexes. Mon gouvernement participera activement à ces pourparlers et il en escompte, outre une plus grande sensibilité à l'égard de la sécurité, une réduction de la tension, d'abord en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Les pourparlers sur la réduction des forces en Europe centrale, comme ceux du SALT, abordent les éléments essentiels de la sécurité des États; ils posent de très graves problèmes pour tous les pays participants. Cependant, ils prolongent aussi, dans l'hypothèse d'une issue heureuse, la perspective de mesures de contrôle des armements les plus lourdes de conséquences et les plus importantes qu'on ait jamais connues. Sur ce même continent, l'Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, encore qu'elle s'intéresse surtout à d'autres questions, se préoccupe aussi des aspects militaires de la sécurité en Europe, en particulier sur certaines mesures capables de susciter confiance et qui pourraient atténuer la possibilité d'une mésentente à la suite d'activités militaires.

D'autres accords régionaux de diverses natures peuvent aussi avoir un rôle utile dans la recherche d'un contrôle global des armements, car ils peuvent être conçus de façon à répondre à des besoins réels et à tenir compte de situations qui peuvent différer dans diverses parties du monde. A cet égard, le Traité interdisant la présence d'armes nucléaires en Amérique latine constitue une innovation. Comme aucun des États de la région ne possède d'armes nucléaires, la coopération des États déjà dotés d'armes nucléaires est un facteur important pour l'efficacité de son application. Par conséquent, c'est avec une grande satisfaction que ma délégation a appris que la Chine et la France avaient adhéré au Protocole II du Traité de Tlatelolco. Il ne reste plus qu'un État nucléaire à convaincre. Nous suivons également d'un oeil sympathique les efforts du Comité spécial tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix.

Brièvement, donc, force nous est de constater des progrès encourageants dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Cependant, nous n'en sommes pas satisfaits: comment le serait-on,